



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## COTISATION ANNUELLE 2020

### MEMBRES ACTIFS

Associations adhérentes : ..... 50 €  
Personnes physiques adhérents directs : ..... 20 €

### MEMBRES BIENFAITEURS

Associations adhérentes : ..... 100 € minimum  
Personnes physiques adhérents directs : ..... 50 € minimum  
Entreprises :     PME, PMI : ..... 155 € minimum  
                  Autre ..... 400 € minimum

**Votre aide nous est indispensable pour continuer à vous informer.  
D'avance merci.**

---

### BULLETIN DE VERSEMENT

Accompagné de votre chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre d'YVELINES ENVIRONNEMENT et adressé au siège de l'association : 20 rue Mansart - 78000 Versailles.

Dénomination de l'association,  
de l'adhérent direct ou de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

SOMME VERSEE :

Date :

Signature :

20, rue Mansart  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 54 75 80  
Fax. : 01 39 54 61 66  
courriel :  
yvelines.environnement  
@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016  
Code APE : 9104Z

*Pour les nouvelles associations, joindre les statuts de l'association et une lettre du Conseil d'Administration demandant l'adhésion de l'association à YVELINES ENVIRONNEMENT.*

*Yvelines Environnement est une association non assujettie à la TVA.*

Votre don est déductible de votre impôt à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu net imposable pour les particuliers, et à hauteur de 60% dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires déductible du bénéfice brut pour les entreprises (articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts)